GEM Aypik Groupe d'entraide Mutuelle Autisme

Présentation du GEM

La Loi handicap du 11 février 2005 reconnaît pour la première fois la spécificité des handicaps psychique et cognitif, et crée un nouveau dispositif adressé aux personnes souffrant de tout type de handicap, dispositif qui porte le nom de Groupe d'Entraide Mutuelle (G.E.M).

L'objectif du dispositif est le désenclavement de cette population qui souffre plus particulièrement d'isolement et d'exclusion sociale, en instaurant à la fois des liens sociaux réguliers entre eux et avec les autres.

Le GEM est une association de personnes partageant la même problématique de santé ou des situations de handicap, dont l'objectif exclusif est de favoriser des temps d'échanges, d'activités et de rencontres susceptibles de créer du lien et de l'entraide mutuelle entre les adhérents.

La fonction première du GEM est de rompre l'isolement et de favoriser le lien social, à l'intérieur comme à l'extérieur du GEM, sur un mode de fonctionnement fondé sur une co-construction par les membres fréquentant le GEM des décisions relatives au GEM.

Cette fonction première vise à favoriser le lien social et la citoyenneté des personnes fréquentant le GEM, avec un objectif de « réhabilitation sociale », soit de reprise de confiance de la personne dans ses potentialités et capacités.

Que peut on proposer au GEM

Le GEM permet d'organiser divers activités et projets collectifs à l'initiative de ses adhérents. Chacun peut y participer et transmettre ses idées et compétences, ainsi que développer ses capacités et améliorer sa qualité de vie.

- Le GEM permet d'organiser divers activités et projets collectifs à l'initiative de ses adhérents. Chacun peut y participer et transmettre ses idées et compétences, ainsi que développer ses capacités et améliorer sa qualité de vie.
- Faciliter l'inclusion sociale, l'autonomie et lutter contre l'isolement grâce aux rencontres et activités
- Contribuer à l'amélioration du bien-être des personnes en leur offrant un espace de stabilisation, d'apaisement et de sociabilisation
- Entraide de personnes autistes à la conception et la réalisation de projets divers en partageant leurs savoirs faire et savoir être, dans le respect du rythme et des potentialités de chacun, en créant une ouverture et des liens avec les acteurs de la cité
- Aider les familles en partageant et en les soutenant dans leur démarches
- Proposer un soutien et un lieu de partage d'information et d'orientation aux personnes autistes et aux personnes en attente de diagnostic
- Favoriser la pair ai dance et la pair émulation
- Fournir les moyens matériels et humains(médiateur-trice et intervenant-e-s)nécessaires à ces personnes afin de poursuivre leurs objectifs dans de bonnes conditions
- Contribuer à la formation des professionnels de santé pour les aider à prendre en charge des personnes autistes
- Mener des actions de sensibilisation dans le but de faire connaître l'autisme
- Accompagner les membres dans l'insertion professionnelle et citoyenne

• Proposer un lieu de rassemblement et de refuge pour des personnes autistes d'autres régions en visite dans le secteur

Pour qui?

- Aux personnes adultes à partir de 18 ans porteuses de Troubles du Spectre de l'Autisme diagnostiquées, en cours de diagnostic ou simplement en questionnement
- Aux personnes adultes avec TSA accompagnées de leurs encadrants ou proches aidants, si la personne en a besoin au niveau de l'autonomie aux parents d'enfants autistes

Il est important de préciser, que les personnes doivent adhérer de leur plein gré